Guide de la saison des impôts 2017

Informations utiles pour vous aider à préparer vos déclarations de revenus

Ce guide présente les feuillets fiscaux et les documents justificatifs que vous recevrez de Valeurs mobilières Credential, selon les types d'investissement et de compte que vous détenez. Il se peut que vous receviez aussi d'autres documents provenant d'autres parties, y compris les diverses institutions financières où vous détenez des placements ou des comptes. Nous vous recommandons d'avoir en mains tous vos feuillets fiscaux avant de remplir vos déclarations de revenus et de consulter un conseiller fiscal personnel pour obtenir plus de renseignements, au besoin.

Document/Feuillet fiscal	Posté au plus tard le	Information
Documents fiscaux de régimes enregistrés		
Reçu de cotisation à un REER – ARC[1]	17 janvier 2018 17 mars 2018	Si vous avez cotisé à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) : ▫ Entre le 2 mars 2017 et le 31 décembre 2017, un reçu de cotisation vous sera envoyé par courrier postal le ou avant le 17 janvier 2018. ▫ Entre le 1er janvier 2018 et le 1er mars 2018 (soit dans les 60 premiers jours de 2018), un reçu de cotisation vous sera envoyé par courrier postal le ou avant le 17 mars 2018.
T4RSP / T4RIF – ARC État du revenu provenant d'un REER / État du revenu provenant d'un FERR **Relevé 2**[2] – Revenu Québec	28 février 2018	Si vous avez effectué un retrait de votre REER ou FERR/FRRI/FRRP : ▫ Vous recevrez un État de revenu provenant d'un REER ou un État du revenu provenant d'un fonds enregistré de revenu de retraite.
T4A – ARC État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources	28 février 2018	Si vous avez retiré des fonds de votre REEE aux fins de retraits de paiements de revenu accumulé (émis au nom du cotisant) ou de paiements d'aide aux études (émis au nom du destinataire des paiements) : ▫ Vous recevrez un État de revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources.
NR4 – ARC État des montants payés ou crédités à des non-résidents du Canada	28 février 2018	Si vous êtes un non-résident du Canada et que vous avez retiré des montants de votre REER, FERR/FRRI/FRRP ou REEE : ▫ Vous recevrez un État des montants payés ou crédités à des non-résidents du Canada (NR4) Remarque : Aucun NR4 ne sera envoyé pour un revenu inférieur à 50 $ CAN et pour lequel aucun impôt de non-résident canadien n'a été prélevé.
Documents fiscaux de revenus de placements non enregistrés		
1099-B – IRS[3] Produits des transactions de courtier et d'échange **1099-DIV** – IRS Dividendes et distributions **1099-INT** – IRS Revenu d'intérêt	31 janvier 2018	Si vous êtes un ressortissant américain ou une personne assujettie aux lois fiscales américaines et avez reçu un revenu d'une source américaine : ▫ Provenant de la vente ou du rachat de titres, vous recevrez un formulaire Proceeds From Broker and Barter Exchange Transactions Form (1099-B); ▫ Provenant de dividendes, vous recevrez un formulaire Dividends and Distributions Form (1099-DIV); ▫ Provenant d'intérêts, vous recevrez un formulaire Interest Income Form (1099-INT).
Sommaire des frais	28 février 2018	Si vous détenez un portefeuille géré auprès de Valeurs mobilières Credential : ▫ Vous recevrez un Sommaire des frais imputés à votre compte pour l'année civile 2017, détaillant vos frais de garde, frais de gestion de votre gestionnaire de portefeuille et frais divers.
Rapport de vérification des actifs étrangers	28 février 2018	Si à quelque moment que ce soit durant l'année, vous avez détenu un bien étranger déterminé (hors du Canada) dont le coût cumulatif est supérieur à 100 000 $ CAN : ▫ vous recevrez un Rapport de vérification des actifs étrangers, lequel vous aidera à remplir votre formulaire T1135 (Bilan de vérification du revenu étranger) destiné à l'ARC. ▫ Le formulaire T1135 vise les contribuables, sociétés, fiducies et sociétés en nom collectif canadiens. Remarque : Si vous n'êtes pas certain de la définition d'un bien étranger déterminé, veuillez vous rendre au site www.cra-arc.gc.ca et faire une recherche en utilisant le critère 'T1135'.

Document/Feuillet fiscal	Posté au plus tard le	Information
Documents fiscaux de revenus de placements non enregistrés (suite)		
T5 – ARC État des revenus de placements **Relevé 3** – Revenu Québec (émis aux résidents du Québec, en plus du T5)	28 février 2018	Si vous avez reçu un revenu d'actions, d'intérêts ou d'intérêts composés d'obligations ou d'intérêts provenant d'autres titres de créance ou des liquidités : ▫ Vous recevrez un État des revenus de placements (T5) accompagné d'un Sommaire des revenus et dépenses de placements. ▫ Pour ce qui concerne le revenu provenant d'avoirs en fonds commun de placement, la société de fonds communs de placement communiquera directement avec vous. Remarque : Vous ne recevrez pas de T5 si le revenu obtenu est inférieur à 50 $ CAN.
T5008 – ARC **Relevé 18** – Revenu Québec Déclaration des opérations sur titres	28 février 2018	Si des produits ont été enregistrés dans votre compte durant l'année : ▫ Vous recevrez une Déclaration des opérations sur titres (T5008/Relevé 18) où figureront les achats/ventes, les rachats ou les annulations de titres. ▫ Les montants indiqués sur le feuillet T5008/Relevé 18 sont exprimés en dollars canadiens.
NR4 – ARC État des montants payés ou crédités à des non-résidents du Canada	3 avril 2018	Si vous êtes un non-résident du Canada qui reçoit un revenu de placement de source canadienne : ▫ Vous recevrez un État des montants payés ou crédités à des non-résidents du Canada (NR4) Remarque : Aucun NR4 ne sera envoyé pour un revenu inférieur à 50 $ CAN et pour lequel aucun impôt de non-résident canadien n'a été prélevé.
T3 – ARC État des revenus de fiducie (répartitions et attributions) **Relevé 16** – Revenu Québec	3 avril 2018	Si vous avez reçu un revenu d'une Fiducie de revenu ou de fonds négociés en Bourse : ▫ Vous recevrez un État des revenus de fiducie (répartitions et attributions) (T3/Relevé 16). ▫ La société Valeurs mobilières Credential prépare les feuillets de T3/Relevé 16 en fonction de l'information fournie par l'émetteur. Les émetteurs de fiducie ont jusqu'au 3 avril 2018 pour déclarer leurs renseignements fiscaux de façon que les feuillets T3/Relevé 16 soient émis et postés le plus tôt possible après le 3 avril 2018. ▫ Pour ce qui concerne le revenu provenant d'avoirs en fonds commun de placement, la société de fonds communs de placement communiquera directement avec vous.
T5013 – ARC État des revenus d'une société de personnes **Relevé 15** – Revenu Québec	3 avril 2018	Si vous avez reçu un revenu sous forme d'unités de société en commandite : ▫ Vous recevrez un État des revenus d'une société de personnes (T5013/Relevé 15). ▫ La société Valeurs mobilières Credential prépare les feuillets T5013/Relevé 15 en fonction de l'information fournie par l'émetteur.

[1] Agence du revenu du Canada [2] Relevés : pour les résidents du Québec [3] Internal Revenue Service

Tous les comptes enregistrés le sont auprès de l'Agence du revenu du Canada. Notre fiduciaire des comptes enregistrés est Computershare.

INV 2018 49_90 .06.CCP.FR